

AVIS DE PROMULGATION

Avis de promulgation est par les présentes donné par le soussigné Mario Paillé, secrétairetrésorier, de la Régie d'aqueduc de Grand Pré :

Le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré a adopté le règlement portant le numéro trente-cinq (35) lors de la séance régulière tenue le 17 octobre 2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la Régie d'aqueduc de Grand Pré aux heures régulières de bureau, à compter du 24 octobre 2024.

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé Ce vingt-quatrième jour d'octobre 2024

Mario Paillé

Secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, MARIO PAILLÉ, secrétaire-trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré certifie que j'ai donné cet avis de promulgation concernant le projet de règlement no 35 qui a été affiché publiquement au siège social et sur le site internet de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, Ce 24 octobre 2024

Mario Paillé

Secrétaire-trésorier